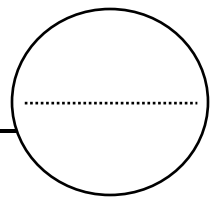




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 14 novembre 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-11-273

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2017-11-274

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

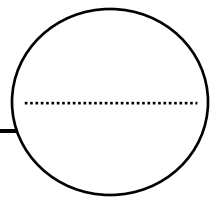
2B - REMERCIEMENT

Au nom du conseil municipal, le maire remercie tous les conseillers sortants pour leur bon travail lors de leur mandat ainsi que tous les citoyens pour leur avoir fait confiance lors de l'élection municipale du 5 novembre dernier.

3-DÉLÉGATION



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-275

4A - RAPPORT ELECTION GÉNÉRALE NOVEMBRE 2017

La présidente d'élection informe le conseil des résultats de l'élection générale tenue le 5 novembre 2017.

En date du 6 octobre 2017, soit à la fin de la période de mise en candidature, le siège de maire ainsi que les sièges du conseil no.2 et no.3, sont en élection.

Suite au retrait de Mme Pankiewiez au siège du conseil no.3, seul les postes de maire ainsi que le siège du conseil no.2 sont en élection.

Il y avait 2 candidats pour le poste de maire, 2 candidats pour le siège du conseil no. 2.

Sièges	Nom du candidat	Nombre de vote	% des votes
Siège du maire	Dale Langille	160	48.5%
Siège du maire	Drew Somerville	170	51.5%

M. Drew Somerville a été élu avec la majorité des votes pour le siège de maire ;

Sièges	Nom du candidat	Nombre de vote	% des votes
Siège no.2	Luc Guérin	225	68.4%
Siège no.2	Glen Langille	104	31.6%

M. Luc Guérin a été élu avec la majorité des votes pour le siège du conseil no.2 ;

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale est 589.

Nombre d'électeurs qui ont participé : 330

Taux de participation : 56.4%

Coût de l'élection : sera confirmé en décembre 2017

2017-11-276

4B-NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ;

Considérant que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

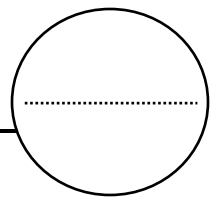
En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que la conseillère Madame Lucie Bourdon soit nommée mairesse suppléante, tel que spécifié à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, et ce, pour l'année 2018 ;
- Que la conseillère Madame Lucie Bourdon soit également nommée responsable pour remplacer le maire à la séance de la MRC des Jardins-de-Napierville lors de son absence.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-277

4C - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS POUR L'ANNÉE 2018

- Considérant que le conseil doit nommer par résolution 2 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford ;
- Considérant que le mandat est d'une durée d'un an ;
- Considérant que la mission des conseillers est :
- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
 - de faire de recherche au besoin ;
 - de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
 - d'apporter des recommandations au conseil ;
- Considérant que le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni de dicter ou de gérer un employé municipal ;
- Considérant que les comités sont répartis tel que démontré ci-dessous ;
- Administration générale
 - Ressources humaines
 - Sécurité publique
 - Voirie
 - Hygiène du milieu
 - Santé et bien-être social
 - Urbanisme
 - Loisirs et cultures
- Considérant que le maire est d'office sur tous les comités ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités telle que suit :

Comité	Membre du conseil	Membre du conseil
Administration générale	Howard Silverman	Luc Guérin
Ressources humaines	Howard Silverman	Lucie Bourdon
Sécurité publique	Roy Catto	Luc Guérin
Voirie	Normand Lussier	Christopher Hill
Hygiène du milieu	Christopher Hill	Normand Lussier
Santé et bien-être social	Normand Lussier	Lucie Bourdon
Urbanisme	Howard Silverman	Luc Guérin
Loisirs et cultures	Roy Catto	Christopher Hill

ADOPTÉE

2017-11-278

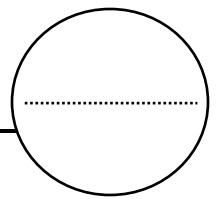
4D – DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivants déposent leur mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
- M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
- M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
- M. Roy Catto, conseiller n° 4;
- M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-279

4E – DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AINSI QUE DU REGISTRE DES SIGNATURES DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que *dans les 30 jours de la proclamation de son élection, la personne élue doit faire le serment prévu à l'annexe II. Son mandat de membre du conseil commence au moment où elle prête le serment.*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport mentionnant la date d'assermentation de chacun des élus ainsi que le registre des signatures mentionnant que chaque élu a pris connaissance du code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Noms	Date d'assermentation	Date de signature du code d'éthique
Drew Somerville	14 novembre 2017	14 novembre 2017
Normand Lussier	16 octobre 2017	14 novembre 2017
Luc Guérin	14 novembre 2017	14 novembre 2017
Christopher Hill	26 octobre 2017	14 novembre 2017
Roy Catto	25 octobre 2017	14 novembre 2017
Howard Silverman	2 novembre 2017	14 novembre 2017
Lucie Bourdon	17 octobre 2017	14 novembre 2017

2017-11-280

4F - MANDAT POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES POUR LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu' il est nécessaire de faire la mise à jour des résolutions mandatant les signataires pour les chèques de la municipalité à la Caisse populaire ;

Attendu que Madame Lucie Bourdon a été nommée mairesse suppléante en date du 14 novembre 2017 et est également mandatée à signer les chèques durant l'absence du maire ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques pour la municipalité :

- Drew Somerville, Maire
- Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Pascale Giroux, adjointe directrice générale et secrétaire-trésorière
- Lucie Bourdon, mairesse suppléante.

ADOPTÉE

2017-11-281

4G – COMAQ – CONFÉRENCE LOI 122

Considérant que l'adoption du projet de la Loi 122 - *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ;*

Considérant que la COMAQ offre un atelier afin de discuter des changements qu'engendre l'adoption du projet de Loi 122 ;

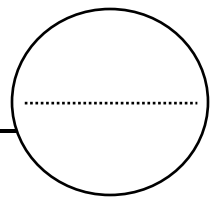
Considérant que le coût de cette formation des de 20\$;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière a assister à cette conférence et de défrayer les coûts de formation ainsi que les frais de déplacements pour assister à la conférence sur le projet de Loi 122

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-282

5A - ADJUDICATION DE CONTRAT – INSPECTION DES BORNES INCENDIES

- Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie la municipalité du Village de Hemmingford doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie de son territoire;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford doit répondre aux exigences des points 6.6.4.2, 6.6.4.3 et 6.6.4.4 du Code national de prévention des incendies du Canada;
- Considérant que la compagnie Aqua Data nous offre de faire l'inspection de nos bornes d'incendie selon les conditions suivantes :

Propositions	Taux unitaire	Tarif annuel
Programme d'un an (2018)	29\$	1 131\$
Programme triennal (2018 à 2020)	27\$	1 053\$
Programme quinquennal (2018 à 2022)	25\$	975\$
Option – Inspection et manipulation partielle des vannes d'isolements	10\$/ch	
Option – Pompage des bornes incendies pour hiver	11\$/ch	
Voyagement à partir des bureaux de Pincourt	75\$/h	
Plan de localisation des bornes incendies	Sur demande	

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford adjuge le contrat pour l'inspection des bornes d'incendies et ce pour un programme d'inspection de 5 ans au montant de 25\$ la borne d'incendie plus les frais de transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE

5B - IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2018-2019 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les élus municipaux ont identifié les priorités d'actions 2018-2019 suivantes pour la Sûreté du Québec :

1. Poursuite des interventions en sécurité routière par les opérations vitesse sur le territoire et par les patrouilles stratégiques;
2. Augmentation de la présence policière afin de diminuer la criminalité (vandalisme, vol) ;
3. Impliquer davantage la Sûreté du Québec dans le volet communautaire (lors d'évènements comme la fête du Canada, vente de garage, halloween, etc).

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

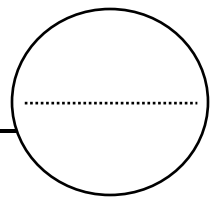
Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'octobre 2017.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 57 903 gallons par jour durant le mois d'octobre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-283

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C – PANNEAU DE CONTRÔLE DU SYSTÈME D'ALARME – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant que le panneau de contrôle du système d'alarme à la station des eaux usées ne rencontre pas les exigences en matière de prévention des incendies ;

Considérant que la Municipalité à demander des soumissions afin de changer le panneau de contrôle ;

Considérant les soumissions reçus :

- Sécurité L Demers & Fils 652.95\$ plus taxes
- Groupe sécurité Alarma 594.11\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le contrat de remplacement du panneau de contrôle du système d'alarme à l'usine d'épuration des eaux usées à la compagnie Groupe sécurité Alarma pour un montant de 683.08\$ taxes incluses et que les fonds soit pris à même le compte 02-414-00-522.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Roy Catto déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2017-11-284

8A - REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE NOTRE RÉGION – NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Attendu que suite à l'adoption de la Loi 83, notre Municipalité par résolution #2017-09-255, a donné son consentement au regroupement de six (6) offices municipaux d'habitation de notre région dont le nôtre;

Attendu que les six (6) municipalités concernées, dont la nôtre, et leurs offices respectifs ont été invités, par la suite, à nommer leurs représentants au Comité de transition et de coordination (CTC).

Attendu que suite à des réunions, les membres de ce CTC ont approuvé à l'unanimité le plan d'affaires et la proposition d'entente de regroupement pour la création d'un nouvel office municipal d'habitation lesquels précisent la composition d'un conseil d'administration provisoire, suivi d'un conseil d'administration permanent.

Attendu que notre Municipalité détiendra un (1) siège sur le conseil d'administration provisoire lors de la création du nouvel office et du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation permanent qui suivra;

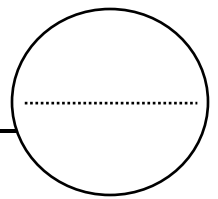
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford nomme Amélie Latendresse comme représentant au conseil d'administration provisoire, et au conseil d'administration permanent du nouvel office municipal d'habitation qui suivra, le mandat étant de trois (3) ans.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Roy Catto reprend son poste.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 2017

Nombre de permis émis :	6
Valeur des travaux :	727 300\$

2017-11-285

9B – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 466 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 466 Frontière, concernant la zone HA-10, en vertu du PIIA;
- Attendu que la présente demande vise à autoriser le remplacement du revêtement horizontal blanc par du revêtement horizontal de vinyle rouge vin ainsi que le remplacement des portes et fenêtres ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-008 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement du revêtement horizontal blanc par du revêtement horizontal de vinyle rouge vin ainsi que le remplacement des portes et fenêtres au 466 Frontière ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement du revêtement horizontal blanc par du revêtement horizontal de vinyle rouge vin ainsi que le remplacement des portes et fenêtres au 466 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-11-286

9C – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – JARDINS COMMUNAUTAIRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le Jardin communautaire, concernant la zone IN-1, en vertu du PIIA ;
- Attendu que la présente demande vise l'installation d'une pergola en bois de 10' x 10' x 10' de haut avec toile amovible en polyester ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-009 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour l'installation d'une pergola au Jardin communautaire ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Luc Guérin, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour l'installation d'une pergola au Jardin communautaire et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

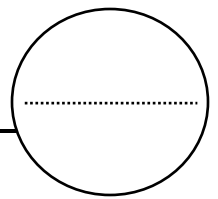
2017-11-287

9D – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 527 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 527 Frontière, concernant la zone CV-1, en vertu du PIIA ;
- Attendu que la présente demande vise le remplacement de 2 fenêtres pour 2 fenêtres en PVC blanc ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-010 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 2 fenêtres par 2 fenêtres en PVC blanc ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 2 fenêtres par 2 fenêtres en PVC blanc au 527 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-11-288

9E – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 536 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 536 Frontière, concernant la zone MX-2, en vertu du PIIA ;
- Attendu que la présente demande vise le remplacement de 2 contre-portes en aluminiums ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-011 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 2 contre-portes en aluminium ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 2 contre -portes en aluminiums au 536 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-11-289

9F – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 504 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 504 Frontière, concernant la zone HA-10, en vertu du PIIA ;
- Attendu que la présente demande vise à autoriser le retrait des matériaux de métal qui recouvre un revêtement extérieur de pierre d'origine du bâtiment ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-012 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le retrait des matériaux de métal afin de garder le revêtement extérieur de pierres d'origine du bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour autoriser le revêtement de pierre d'origine et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-11-290

9G - AVIS DE MOTIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NO.292

Lucie Bourdon, conseillère, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté visant la modification du règlement no.292 concernant le plan d'urbanisme suite à l'annexion d'une partie du territoire du Canton de Hemmingford.

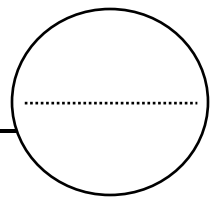
2017-11-291

9H – ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO292-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.292 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

- Attendu qu' une municipalité peut modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016 ;
- Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017 ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le projet de règlement 292-1 modifiant le plan d'urbanisme no. 292 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE

2017-11-292

9I - AVIS DE MOTIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENTS CONCERNANT LE ZONAGE NO.293

Luc Guérin, conseiller, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté visant la modification du règlement no.293 concernant le zonage suite à l'annexion d'une partie du territoire du Canton de Hemmingford.

2017-11-293

9J – ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO293-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.293 CONCERNANT LE ZONAGE

Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

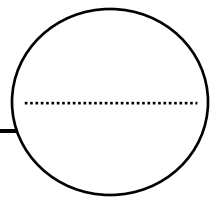
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le projet de règlement numéro 293-3 amendant le règlement de zonage numéro 293 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-294

9K - AVIS DE MOTIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENTS CONCERNANT LE LOTISSEMENT NO.294

Normand Lussier, conseiller, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté visant la modification du règlement no.294 concernant le lotissement suite à l'annexion d'une partie du territoire du Canton de Hemmingford.

2017-11-295

9L – ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO294-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.294 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le projet de règlement numéro 294-2 amendant le règlement de zonage numéro 294 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE

2017-11-296

9M - DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 292 – PLAN D'URBANISME, RÈGLEMENT NO.293 -3 - ZONAGE, DU RÈGLEMENT NO. 294-2 – LOTISSEMENT

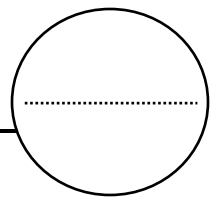
Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers, de fixer la date de la consultation publique au 5 décembre 2017 à 19h30, à l'hôtel de ville au 505 rue Frontière, Hemmingford. Les sujets de la consultation publique porteront sur l'adoption des règlements suivants :

- Règlement no. 292-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no.292 ;
- Règlement no. 293-3 modifiant le règlement de zonage no.293 ;
- Règlement no. 294-2 modifiant le règlement de lotissement no.294 ;

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-297

9N – ENSEIGNES TEMPORAIRE – 504 RUE FRONTIÈRE

Considérant que le propriétaire de l'épicerie située au 504 rue Frontière nous demande la permission d'installer une enseigne temporaire pendant les rénovations ;

Considérant que selon l'article 8.2 du règlement de zonage no.293, les enseignes intérieures ou en vitrine ainsi que les enseignes commerciales temporaires situées à l'extérieur d'un établissement sont autorisés sans restrictions ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller appuyé par Lucie Bourdon, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser l'installation d'une enseigne temporaire au 504 rue Frontière ;
- De permettre l'enseigne temporaire jusqu'à la fin des travaux de rénovation ;
- De rappeler au propriétaire que l'enseigne permanente devra passer par toutes les étapes requises selon les normes en vigueur du règlement no.298 concernant le plan d'implantation et d'intégration architectural.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Howard Silverman déclare avoir être en conflit d'intérêt dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2017-11-298

9O – PROJET RÉSIDENTIEL DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER HEMMINGFORD – NOM DE L'AVENUE

Attendu que l'entreprise Développement immobilier Hemmingford débutera incessamment les travaux de construction de la nouvelle rue pour leur développement résidentiel ;

Attendu que Madame Jane McNaughton avait envoyé, en 2006, une demande à la Municipalité afin de considérer le nom McNaughton lors d'une prochaine attribution de nom de rue dans la Municipalité du Village de Hemmingford ;

Attendu que la famille McNaughton a participé activement dans la vie communautaire de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal déclare que le nom de la nouvelle avenue soit McNaughton pour le projet résidentiel de Développement immobilier Hemmingford ;
- Qu'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation du toponyme.

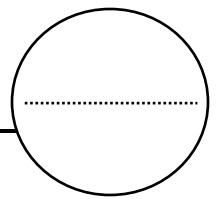
ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Howard Silverman reprend son poste.

10A – PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE (REPORTÉ)



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-299

10B – MISE À JOUR DES ORDINATEURS À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que nous devons faire une mise à jour des ordinateurs de la bibliothèque ainsi que l'achat de la suite Office et d'un clavier ;

Considérant que Buro Plus de Saint-Rémi nous offre de faire la mise à jour pour un montant de 374.98 plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de mandater Buro Plus de Saint-Rémi afin d'effectuer la mise à jour des ordinateurs de la bibliothèque ainsi que l'achat de la suite Office et un clavier pour un montant de 431.13\$ taxes incluses. De transférer les fonds du compte 02-701-21-670 au compte 02-702-30-527.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2017-11-300

11- 2A - CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. / DROIT DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202

Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;

Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;

Considérant que certains résidents du village passent sur ce sentier avec leurs véhicules tout terrain et demandent d'avoir l'accès de cette partie du sentier, propriété du Village de Hemmingford, et ceci sans être membre du club de motoneige;

Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité;

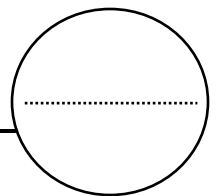
En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams;
- Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202;
- Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. devra s'engager à enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur;
- Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier;
- Que la municipalité n'entretienne pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc.;

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-301

11- 2D – CAMPAGNE NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Considérant que suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;

Considérant que les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes ;

Considérant que cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le conseil appuie chaque année la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie.

ADOPTÉE

2017-11-302

11-2I - MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AINÉES/ NOMINATION

Attendu que l'honorable Pierre Duchesne, Lieutenant-gouverneur du Québec, souhaite décerner la Médaille pour les aînées à des personnes de notre région;

Attendu que les critères requis sont : avoir eu par son action bénévole une influence positive dans sa communauté au-delà de l'âge de 64 ans, être citoyen canadien et être âgé de 65 ans et plus;

Attendu que Madame Georgette Laberge a fait du bénévolat toute sa vie et continu d'en faire pour le bien-être de la communauté;

Pour ce motif, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Luc Guérin, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que Madame Georgette Laberge, bénévole depuis maintes années, dévouée à notre communauté, soit identifiée et nommé pour la distinction de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur.

ADOPTÉE

2017-11-303

11- 3A- - PANIERS DE NOEL/ FONDS D'URGENCE DE HEMMINGFORD

Le comité des fonds d'urgence de Hemmingford organise, comme tous les ans, avec des bénévoles, la livraison de paniers de Noël à toutes les familles démunies sur tout le territoire de Hemmingford ;

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche ;

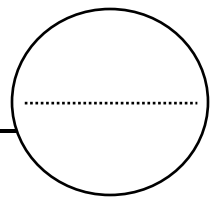
Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 350.00 \$ leur soit accordé tel que l'an dernier.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-11-304

11- 3B - DON – BÉNÉVOLES «MEALS ON WHEELS»

Attendu que les bénévoles font la livraison des repas pour la « popote roulante/Meals on Wheels », depuis le début de l'année et qu'il est opportun de les remercier;

Attendu que ces personnes fournissent également leurs véhicules pour effectuer ces livraisons ;

Attendu que Mme Sandra Dauphinais, responsable de ce service, demande une aide financière afin de leurs offrir un déjeuner de remerciement dans un restaurant local ainsi qu'un petit cadeau ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ soit accordé pour couvrir les frais pour remercier ces bénévoles.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2017-11-305

12 A – NETTOYAGE DES FOSSÉS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Considérant que la Municipalité doit faire l'entretien de certains fossés lui appartenant ;

Considérant que les travaux consistent au nettoyage des fossés suivants :

- Entre l'entreprise Goodfellow jusqu'au chemin Élizabeth sur une distance de 189 mètres ;
- Entre le Chemin Marlin jusqu'au chemin des étangs sur 362 mètres ;
- Les fossés parallèles à la rue Champlain et à la rue Industrielle sur 390 mètres ;

Considérant que la Municipalité à demander des soumissions afin d'effectuer le nettoyage de 1 310 mètres de fossé ;

Considérant les soumissions reçus :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| - Beton Robert et Bastien inc. | 7 120.00\$ plus taxes |
| - Erwin Strutzke | 4 532.50\$ plus taxes |

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le contrat de nettoyage de 1 310 mètres de fossé à Erwin Strutzke pour un montant de 5 211.25\$ taxes incluses et que les fonds soit pris à même le compte 03-010-02-522.

ADOPTÉE

2017-11-306

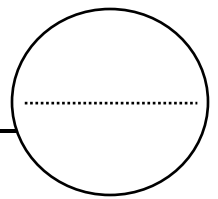
13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 14 NOVEMBRE 2017

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 14 novembre 2017. Il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 4 octobre au 14 novembre 2017 soient acceptés au montant de 43 284.25\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 14 novembre 2017 soient payés au montant de 34 447.31\$.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

2017-11-307

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h39 sur une proposition de Howard Silverman, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017.
